



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

(PSF 2026)

AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (FFEPGV)

Date d'**ouverture** du site « Le Compte Asso » :
27/03/2026

Date de **clôture** du site « Le Compte Asso » :
04/05/2026



FICHE 2 – ACTIONS ÉLIGIBLES PSF 2026

ACTIONS ÉLIGIBLES – PSF 2026, 2027 & 2028 ¹
Développement de la pratique fédérale
Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive
Diversification et/ou augmentation de l'offre de pratique sportive
Événement sportif local
Formation
Mobilisation ETR
Promotion du sport santé
Sport-Santé pour le plus grand nombre
Activité Physique Adaptée (APA) et Sport sur ordonnance
Développement de l'éthique et de la citoyenneté
Lutte contre toutes les formes de violence
Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

¹ À choisir dans les menus déroulants du site « Le Compte Asso »

SOMMAIRE

1. Développement de la pratique fédérale – Périmètre des actions.....	4
A. Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.....	4
B. Diversification et/ou augmentation de l'offre de pratique sportive.....	5
C. Evénement sportif local.....	6
D. Formation.....	6
E. Mobilisation de l'Équipe Technique Régionale (ETR).....	7
2. Promotion du Sport-Santé – Périmètre des actions	8
F. Sport-Santé pour le plus grand nombre	8
G. Activité Physique Adaptée (APA) et Sport sur ordonnance	10
3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté – Périmètre des actions	12
H. Lutte contre toutes les formes de violence.....	12
I. Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).....	12

1. Développement de la pratique fédérale – Périmètre des actions

A. Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Comme les campagnes précédentes, toute action qui vise à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive doit être privilégiée. L'accès à la pratique sportive pour tous est la priorité majeure de la FFEPGV, partagée avec le ministère des Sports et l'Agence nationale du Sport.

Thèmes concernés :

- **Inclusion sociale :**
 - Action de lutte contre la pauvreté ;
 - Action en faveur des femmes isolées et fragilisées ;
 - Action en milieu carcéral ;
 - Accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap physique, mental ou psychologique.
- **Insertion sociale et professionnelle :**
 - Action de formation en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus vulnérables. Cette action est réservée aux Comités Régionaux et aux Comités Départementaux d'Outre-Mer.
- **Cohésion sociale :**
 - Action d'animation sportive dans les ZRR ;
 - Accès aux pratiques sportives des personnes issues des QPV.

Tous les territoires sont concernés :

- Territoires carencés :
 - Zones de revitalisation rurale (ZRR)
 - Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Autres territoires

Publics concernés :

- Publics prioritaires :
 - Populations les plus éloignées de la pratique sportive : personnes en situation de précarité, femmes isolées ou fragilisées, personnes placées sous-main de justice, personnes en situation de handicap, individus socialement les moins favorisés et, parmi eux, notamment les jeunes de moins de 25 ans.

Structures EPGV concernées :

- Clubs (excepté pour l'action de formation)
- Comités Départementaux de l'hexagone (excepté pour l'action de formation)
- Comités Départementaux d'Outre-Mer
- Comités Régionaux

Exemples :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive à un public issu d'un quartier défavorisé en créant un cours en partenariat avec les services sociaux de la municipalité ;
- Créer un cours d'activités en extérieur pour des jeunes en difficulté scolaire ;
- Permettre l'accès à la pratique sportive au public fragilisé suite à la crise sanitaire (perte d'emploi, isolement, prise de poids, activité physique insuffisante ...) ;
- Favoriser la mise en place d'activités physiques pour les personnes placées sous-main de justice au sein des établissements carcéraux

- Permettre l'accès à la pratique sportive aux publics en situation de handicap dans une perspective d'inclusion au sein du club EPGV
- ...

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre de séances réalisées
- Nombre de nouveaux licenciés
- Taux de fréquentation
- Mesure des bénéfices par des tests de condition physique
- Nombre d'actions pérennisées
- Résultats aux tests de capacités physiques en début et fin de cycle
- Questionnaires de satisfaction
- Nombre de licenciés en QPV
- Nombre de licenciés en ZRR
- Nombre de créneaux hebdomadaires créés
- Développement et consolidation du réseau de partenaires : collectivités territoriales, services d'insertion sociales et professionnelles
-

B. Diversification et/ou augmentation de l'offre de pratique sportive
--

Thèmes concernés :

- **Toute action visant le développement du nombre d'adhérents et/ou du type de séances EPGV dans le Club**, et ayant pour objectif le recrutement ou la fidélisation des licenciés EPGV.

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Toutes les structures EPGV sont concernées et peuvent solliciter une demande de subvention.

Exemples :

- Créer un cours avec de nouvelles activités tendance ;
- Développer un cours existant en le faisant évoluer vers de nouvelles pratiques ;
- Ouvrir un cours enfant
- Développer les activités extérieures
- Mettre en place des randonnées
- ...

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre de démarchages "sport entreprise" effectués
- Nombre d'actions de promotions effectués
- Nombre de nouveaux cours ouverts/activités/ publics
- Nombre de nouvelles licences individuelles/ Nombre nouveaux adhérents
- Nombre de "bons découverte" utilisés
- Nombre de participants aux journées de sensibilisation
- Nombre de séances de plein air proposés
- Nombre de nouveaux licenciés par nouveaux cours créés
- Nombre de participants aux webinaires
- Augmentation du % de licenciés masculin
- ...

C. Événement sportif local

Thèmes concernés :

- **Toute action d'organisation d'un événement local** (week-end sportif, marche solidaire, forum des associations, fête du sport, etc.) ayant pour objectif le recrutement ou la fidélisation en renforçant la motivation et le sentiment d'appartenance des animateurs, des dirigeants et des licenciés EPGV.

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Action réservée uniquement aux Clubs EPGV, porteurs de la demande de subvention.

- **Les Comités Départementaux « Têtes de réseau » ne peuvent pas porter cette action.**

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre de participants aux animations
- Nombre d'adhérents recrutés
- Nombre d'événements sportifs organisés dans l'année
- Nombre de licenciés s'investissant dans l'organisation ou à la participation à un événement
- Nombre de personnes participant aux événements
- Augmentation du nombre de licenciés
- Evaluation des inscriptions à la rentrée suite à une opération estivale
- Nombre d'inscriptions et de participants aux démonstrations (lors des forums)
- ...

D. Formation

L'Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux (AFPT), dispositif d'aide financière, propre à la FFEPGV, soutient la réalisation concrète des formations. Le dispositif PSF contribue, quant à lui, à soutenir les actions complémentaires liées à l'identification des besoins, au suivi des stagiaires ou des innovations pédagogiques.

Thèmes concernés :

- **Analyse des besoins en formation et suivi des acteurs :**
 - Pour exemple, avec la CTRDCA² (ex CTFEM) : analyse territoriale, besoins en compétences locales, ...
- **Suivi des stagiaires et des structures employeurs :**
 - Pour exemple, avec la CTFEM : suivi de cohorte, suivi de stagiaires formés et de leurs employeurs...
- **Formation à distance et innovations pédagogiques :**
 - À la suite de la crise sanitaire, la pratique des formations à distance, déjà mises en place par la fédération et les territoires, a évolué et offre de nouvelles possibilités.
- **Formation des bénévoles :**
 - Les frais annexes ne sont pas pris en charge dans le cadre de l'AFPT. Ils peuvent être valorisés dans le cadre du PSF afin de permettre et faciliter l'accès à ces formations pour les bénévoles de la FFEPGV (accompagnateur bénévole de randonnées (balade Niveau 1, Niveau 2 raquette à neige) ; remplaçant occasionnel bénévole ; formation continue dirigeants).

² Cellule territoriale de recrutement et développement des compétences des acteurs

A propos du Plan Régional de Formation :

- Il est élaboré en concertation avec les Comités Départementaux et les Clubs affiliés.
- Il est conforme aux besoins du territoire en s'appuyant sur les CTFEM (Cellule Territoriale Formation Emploi Métier). Il mobilise les ressources humaines professionnelles, habilitées par la fédération dans le cadre d'une démarche de qualité. Le Plan Régional de Formations est une pièce complémentaire à joindre à la demande de subvention.

Publics concernés :

- Dirigeants de Clubs et de Comités EPGV
- Tout licencié, adhérent EPGV
- Tout salarié de Clubs et de Comités EPGV

Structures EPGV concernées :

- Comités Régionaux
- Comités Départementaux d'Outre-Mer

Exemples :

- Mise en œuvre de l'analyse dans le cadre de la CTFEM
- Réalisation du suivi des acteurs associés au plan de formation
- Equipements associés à la formation à distance ou l'expérimentation d'un dispositif pédagogique innovant ;
- Matériel de sécurité nécessaire, lié à la crise sanitaire.

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Réalisation effective des actions de la CTFEM
- Maintien des formations programmées (animateurs-dirigeants)
- % de réalisation des formations inscrites au PRF
- Nombre de stagiaires/formation
- Suivi de cohorte des stagiaires CQP : % d'intégration des stagiaires dans les territoires EPGV
- Suivi de cohorte filières : nombre de cours animés/créés et nombre de licenciés concernés
- Nombre de stages programmés/ nombre de stages réalisés
- % de satisfaction des stagiaires
- Appréciation générale des stagiaires
- Nombre de contacts pris auprès de l'OF
- Nombre de conversions effectuées (nombre de candidats inscrits suite à une campagne de communication sponsorisée)
- ...

E. Mobilisation de l'Équipe Technique Régionale (ETR)

L'Accompagnement Fédéral aux Projets Territoriaux (AFPT), dispositif d'aide financière, propre à la FFEPGV, soutient l'emploi au niveau des structures déconcentrées.

Le dispositif PSF contribue, quant à lui, à soutenir l'équipe technique régionale dans son fonctionnement et ses actions.

Convention ETR :

L'attribution relative à la mobilisation de l'ETR est conditionnée à la présentation d'une convention ETR, signée et en cours de validité.

Thèmes concernés :

- Fonctionnement de l'équipe technique régionale
- Mobilisation de l'équipe technique régionale et des personnes ressources pour différentes actions : tuteurs accompagnateurs, opérateurs de proximité, animateurs développeurs, chargés de communication ...

Personnels concernés, équivalents temps pleins pris en compte :

- Formateurs
- Développeurs

Structures EPGV concernées :

- Comités Régionaux
- Comités Départementaux d'Outre-Mer

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Atteintes des objectifs énoncés lors de l'entretien annuel individuel
- Mesures et prises en considération des décalages éventuels liés aux conduites des missions
- Taux de participation aux réunions
- Suivi des comptes rendus de réunions et suivis des actions
- Utilisation des tableaux de bord de coordination
- Réalisation des actions prévues dans le projet territorial
- Réalisation des projets programmés
- Questionnaires de satisfaction
- Mise en place de l'ensemble des formations prévues
- ...

2. Promotion du Sport-Santé – Périmètre des actions

Quelques conseils pour mener à bien les actions en lien avec les différents partenaires potentiels (relais d'assistantes maternelles, mutuelles, assureurs, réseaux de médecins, maisons du sport santé ...) :

- Mobiliser des structures supports (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, maisons de quartiers, centres sociaux, maisons relais, Pôle Emploi, établissements carcéraux, maisons d'arrêts, prisons ou Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ...)
- Contractualiser une convention de partenariat avec les différents partenaires mobilisés pour mieux définir le périmètre d'intervention de chacun
- Croiser certains financements (notamment la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et l'Agence Régionale de Santé ainsi que les fondations et tout type de structure pouvant apporter une aide dans la mise en œuvre des actions)

F. Sport-Santé pour le plus grand nombre

Thèmes concernés :

- Mise en place du Pack sport santé :
Déploiement du pack sport santé et promotion de l'application FFEPGV

- **Activités GV pour la petite enfance :**

Mise en place d'activités physiques pour les enfants prioritairement âgés de 9 mois à 6 ans sur la base du programme fédéral de 12 séances enrichies d'outils pédagogiques.

Exemples :

- Mettre en place des séances 9 mois-3 ans (cycles de 12 séances contenues dans un programme) ;
- Accompagner les animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation.

Des outils sont disponibles depuis le site fédéral :

- Cahiers d'activités ;
- Supports téléchargeables.

- **Activités GV, en extérieur, pour les adultes :**

Développement de l'offre de pratique en extérieur au travers de séances à l'année et/ou de programmes de Marche Nordique, de Marche Active et de course à pied qui permettront aux animateurs de proposer des programmes de 12 semaines se terminant, éventuellement, par un défi collectif.

Développement des activités de randonnées pédestre (hors séjours sportif) sous forme de séances régulières
Développement de séances de longue côte

Exemples :

- Mise en place de programmes Courir Sport-Santé, Marche Active Sport-Santé, Marche Nordique Sport-Santé, avec une attention particulière portée à la pérennisation de ces actions ;
- Développement des balades, des randonnées pédestres de niveau 1 et niveau 2 et de raquette à neige ;
- Organisation d'événements « défis collectifs » clôturant les programmes extérieurs ;
- Utilisation et la promotion des outils fédéraux ;
- Accompagnement des animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation.

Attention particulière portée sur :

- Toute action d'animation permettant de combiner, au sein du club EPGV, la pratique en intérieur et en extérieur, avec au minimum deux séances par semaine, dans le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé en termes de prévention primaire (cardiorespiratoire, renforcement musculaire, équilibre, souplesse).

- **Activités GV, en entreprise, pour les adultes :**

Faire découvrir et développer un ensemble varié d'activités en entreprises pour venir les pratiquer ensuite régulièrement dans un Club EPGV.

Exemples :

- Organisation d'actions ponctuelles en entreprises (journées de sensibilisations, tests de la condition physique, conférences, etc.) ;
- Mise en place de séances régulières au sein de l'entreprise ou dans le Club (pour les salariés de l'entreprise) ;
- Organisation et/ou la participation à des événements, colloques, salons, etc. ayant trait au Sport en Entreprise ;
- Utilisation et promotion des outils fédéraux ;
- Accompagnement des animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation.

Attention particulière portée sur :

- La mise en place de passerelles entre l'Entreprise et le Club permettant la poursuite des activités.

- **Activités GV pour les seniors :**

Remettre le Club EPGV au centre du développement senior, comme structure support d'animation pour les participants des ateliers Bien Vieillir, pour les hébergements collectifs et pour des événementiels.

Exemples :

- Mise en place de séances Bien-Vieillir dans les Clubs EPGV ;
- Mise en place d'ateliers du Bien-Vieillir en collaboration avec les partenaires de prévention. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la capacité de fidéliser les pratiquants pour favoriser la continuité de la pratique en Club EPGV ;
- Mise en œuvre d'actions d'animations régulières au sein des structures d'hébergement collectif pour personnes âgées ;
- Organisation et/ou participation à des événements, colloques, salons, etc. ayant trait au public senior ;
- Utilisation et promotion des outils fédéraux ;
- Accompagnement des animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation.

Tous les territoires et tous les publics (en fonction du thème) sont concernés.

Structures EPGV concernées, pour l'ensemble des thèmes :

- Clubs (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)
- Comités Départementaux de l'hexagone (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)
- Comités Départementaux d'Outre-Mer
- Comités Régionaux

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre d'ateliers, programmes mis en place, maintenus
- Nombre de nouveaux licenciés
- Nombre de licenciés fidélisés
- Nombre d'opérations marketing réalisées (rabais, ristournes, remises)
- Nombre de nouvelles structures partenaires
- Nombre de nouveaux cours ouverts
- Nombre de participations à des salons
- Nombre de suivis, relances réalisées post action
- Nombre de participants aux ateliers
- Progression aux indicateurs sport-santé liés aux tests initiaux et finaux
- ...

G. Activité Physique Adaptée (APA) et Sport sur ordonnance

Activité physique adaptée (APA)

Thèmes concernés :

- **Toute action visant le développement en faveur des préventions secondaire et tertiaire.**
Notamment toute action se déroulant dans toute structure reconnue Maison Sport-Santé.

Développement de l'Activité Physique Adaptée (APA) nécessitant des compétences spécifiques de la part des animateurs afin de mettre en œuvre une animation répondant, notamment, aux besoins des pratiquants atteints d'Affections de Longue Durée (ALD).

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Structures EPGV concernées :

- Clubs (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)
- Comités Départementaux de l'hexagone (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)

- Comités Départementaux d'Outre-Mer
- Comités Régionaux

Exemples :

- Mise en place de programmes EPGV (Gym'Après Cancer, Diabète et Surpoids, Acti'March, Gymmémoire, ; Gym Equilibre
- Mise en place d'actions en faveur du maintien de l'autonomie, notamment au sein des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
- Accompagnement des animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation

Sport sur ordonnance

Thèmes concernés :

- **Toute action visant le développement de l'activité sur prescription médicale** et notamment l'accueil en Club EPGV et l'encadrement de publics atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) sur prescription médicale. Notamment toute action se déroulant dans toute structure reconnue Maison Sport-Santé

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Structures EPGV concernées :

- Clubs (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)
- Comités Départementaux de l'hexagone (excepté pour les actions visant à accompagner l'animateur en favorisant sa formation)
- Comités Départementaux d'Outre-Mer
- Comités Régionaux

Exemples :

- Accueil et accompagnement des personnes atteintes d'une Affection de Longue Durée dans les Clubs EPGV, par une pratique adaptée et un encadrement spécifique ;
- Organisation et/ou participation à des événements, colloques, salons, etc. ayant trait au Sport-Santé, au Sport sur Ordonnance ;
- Accompagnement des animateurs souhaitant s'investir auprès de ces publics en favorisant leur formation.

Si cette démarche s'effectue dans le contexte particulier du monde du travail, elle est néanmoins porteuse de notre concept fédéral du Sport-Santé. Cette offre doit constituer une découverte du **Pack Sport Santé** qui inclut nos fondamentaux pédagogiques et les 4 piliers, souplesse, équilibre, renforcement musculaire, endurance-cardio.

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre de personnes inscrites aux programmes
- Nombre de tests initiaux et finaux réalisés
- Nombre de questionnaires et d'entretiens réalisés
- Nombre de cycles ouverts/pathologies
- Nombre de cycles pérennisés
- Nombre de cours à l'année ouverts post programmes
- Taux de satisfaction des participants
- Nombre de groupe APA ou Sport sur Ordonnance ouverts
- Taux de fréquentation des cours (assiduité et absentéisme)
- Résultats aux tests
- Nombre de nouveaux partenariats créés
- Nombre d'articles de presse parus

- Nombre de séances "spécifiques" créés
- Nombre de personnes accueillies dans les séances EPGV sur prescription médicale
- Nombre de personnes intégrées sur des cours mixtes
- Evaluation de la condition physique
- Nombre de personnes inscrites en N+1 sur un club EPGV
- Nombre de personnes accompagnées après le programme
- Nombre de participants/nombre de licences créées
- Nombre d'animateurs référencés
- Nombre de clubs référencés
- ...

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté – Périmètre des actions

H. Lutte contre toutes les formes de violence

Thèmes concernés :

- **Toute action de sensibilisation et d'information** des animateurs, des dirigeants et des pratiquants, **relatives à la lutte contre le harcèlement et contre toutes les formes de violences dans le sport :**
 - Lutte contre les violences sexuelles ;
 - Lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - Lutte contre les atteintes au principe de laïcité ;
 - Lutte contre les formes de radicalisation.

Les actions particulièrement ciblées sont les suivantes :

- Toute action organisée en lien avec les associations engagées dans la lutte contre cette cause.
Exemple : « Colosses au pied d'argile », association avec laquelle la FFEPGV a signé, lors de l'Assemblée Générale Fédérale à Arles, en décembre 2019, une Convention Nationale.

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Toutes les structures EPGV sont concernées et peuvent solliciter une demande de subvention.

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre de vérifications de validité des cartes professionnelles
- Nombre de visites médicales gérées avec le service de santé au travail
- Nombre de cours hebdomadaires maintenus
- Nombre de journées de sensibilisation réalisées
- Nombre de dirigeants participant aux journées de sensibilisation
- Nombre d'animateurs participant aux journées de sensibilisation
- ...

I. Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

Les actions particulièrement ciblées sont les suivantes :

- Action d'optimisation des déplacements et à l'utilisation des modes de déplacements verts, à la gestion des ressources énergétiques et au développement durable ;
- Action d'organisation d'événements EPGV éco-responsables ;
- Action ayant un fort impact social pour le territoire dans lequel est inscrit le Club ;

- Action liée aux achats responsables, à la gestion du matériel et notamment au recyclage des équipements usagés ;
- Action de mutualisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance et à la prise en considération de la qualité de la vie au travail.

Tous les territoires et tous les publics sont concernés.

Toutes les structures EPGV sont concernées et peuvent solliciter une demande de subvention.

Indicateurs d'évaluation du projet (liste non exhaustive) :

- Nombre ; kg, de déchets ramassés/collectés lors d'activités en extérieur
- Nombre de cartographies de zones plus ou moins dégradées
- Nombre d'actions citoyennes réparatrices effectuées
- Nombre de contacts avec les licenciés
- Nombre " d'aidants" participants aux programmes
- Bilans individuels des "aidants"
- Questionnaires de satisfaction des "aidants"
- Nombre de participants à une rando éco-responsable
- Impact de l'atelier de sensibilisation sur les comportements
- Nombre de participants à un WE sport-santé inter-familles
- ...